

---

# **ADDITIF AUX RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS – CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES RACES PARTICULIÈRES**

---

Les conditions d'admissibilité des races particulières sont comme suit :

## **Xoloitzcuintli**

Taille : Du plus petit au moyen.

Couleur de la robe : Noir uni, gris, rouge, foie, bronze, brun bicolore, jaune or.

Marques de couleur : Des taches feu peuvent apparaître. Petites marques blanches/légères (« taches papillon ») autorisées.

Texture et longueur du poil : Avec poils et nu.

- Nu - Peau ferme et lisse, plaques de poils courts, grossiers et fins sur la tête, la nuque, les pieds et la queue.
- Avec poils - Poils courts, denses, plats.

Corps : Légèrement plus long que haut, bien développé, dos ferme, croupe légèrement arrondie.

Forme et position des oreilles : Grandes, dressées, attachées à une hauteur moyenne.

Forme et port de la queue : Plantée ni trop haut, ni trop bas. Portée haut, recourbée.

Pieds : Pieds de lièvre.

Variabilité génétique observable : Deux variétés de robe : nue et avec poils. La variété nue n'a souvent pas une dentition complète.